

Interpellation de M. De Bock: Les initiales géantes dessinées sur le toit de la piscine Longchamp.

M. De Bock a découvert sur Google Maps la dégradation du toit de la piscine Longchamp par les initiales "JCR ET", peintes ou taguées. Le Collège a-t-il eu connaissance de cette dégradation ? Celle-ci est-elle récente ou remonte-t-elle plus loin dans le passé ? Vu que la piscine a déjà été cambriolée à plusieurs reprises, et même incendiée volontairement, ne fallait-il pas la sécuriser ? Le Collège dispose-t-il d'informations sur les suites de l'enquête ? Celle-ci a-t-elle été classée ? À quel montant s'est élevée la note pour la commune ? Les réparations ont-elles été prises en charge par les assurances et, si c'est le cas, à concurrence de quel montant ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que, depuis la parution de l'article dans La Capitale, des citoyens ucclois ont transmis à l'administration des photos de la piscine diffusées sur Google. On peut déduire de ces données photographiques que les inscriptions étaient absentes en 2009, présentes en 2012 et tendaient à s'atténuer de 2014 à 2016. La direction de la piscine a signalé à Mme l'Echevin Gol-Lescot que ces tags existaient avant 2012. En tous cas, une des photos attestant la présence de l'inscription est datée précisément du 23 juillet 2012. Mme l'Echevin Gol-Lescot et les autres membres du Collège n'avaient pas été avisés de cet incident auparavant. Cet acte de vandalisme a été commis avant que les rambardes censées interdire l'accès au toit ne soient mises en place. Cependant, la commune ne dispose d'aucun indice permettant de dire si, depuis lors, quelqu'un se serait ou non aventuré sur ce toit. Mme l'Echevin Gol-Lescot ignore la signification des initiales, qui n'ont pas été gravées mais badigeonnées avec une peinture n'altérant en rien la qualité du toit. Par ailleurs, des caméras ont été installées autour de la piscine. Ce dispositif s'est révélé particulièrement efficace à l'occasion du vol commis voici une ou deux années. Les caméras ont alors très bien servi. En effet, les voleurs ont mis exactement 28 secondes pour remonter le square De Fré, se garer en marche arrière devant le bureau, exploser la fenêtre de la piscine et emporter un coffre dont le poids s'élevait à environ 150 kg. Toutefois, ce délai de 28 secondes a été suffisant pour prévenir la police, qui a pu récupérer le coffre dans la camionnette des cambrioleurs au bas de l'avenue De Fré. Ceci prouve que les caméras sont loin d'être inutiles. Suite à ce vol, la commune a remplacé les vitres, en optant pour un verre beaucoup plus résistant. De plus, le coffre est désormais soudé au sol. Les voleurs potentiels auront donc besoin à l'avenir de plus de 28 secondes pour tenter de commettre leur forfait. Les travaux accomplis dans ce cadre n'ont pas été payés intégralement par les assurances, dans la mesure où la commune en a profité pour procéder à l'assainissement complet du bureau, qui pâissait de l'humidité. Quoique la Commission des Monuments et Sites ne fût pas très favorable à ce qu'on changeât le châssis, il a été possible de le remplacer parce qu'il avait été plié par les voleurs.